

À MOINS D'AMENDEMENTS MAJEURS

Le Manitoba rejette l'accord du lac Meech

WINNIPEG (PC) — La Législature du Manitoba a déposé, hier, son rapport sur l'accord du lac Meech aux termes duquel le Manitoba exige des amendements majeurs et la réouverture de l'accord avant d'y apposer sa signature.

En vertu de cette proposition le Québec peut conserver son « caractère distinct » si les autochtones et l'identité fédérale du Canada ont droit à plus de considérations dans l'accord constitutionnel du lac Meech.

Ce rapport sur la modification de l'accord du lac Meech a été rédigé à la suite d'audiences publiques dans la province par un groupe de travail regroupant des représentants du parti au pouvoir et des membres de l'opposition. L'ensemble des recommandations contenues dans le rapport font l'objet de l'unanimité du groupe de travail.

« L'accord, dans sa formulation actuelle, ne peut et ne sera pas approuvé par la Législature manitobaine a déclaré le premier ministre

de la province Gary Filmon. Il me semble que des modifications s'imposent pour respecter les préoccupations des Manitobains ». Selon M. Filmon, ces préoccupations reflètent les inquiétudes de la population à travers le pays. « Avons-nous le temps d'apporter des modifications ? Je crois que oui », a-t-il ajouté.

Le rapport de 104 pages reconnaît entre autres le caractère distinct de Québec et le besoin d'accroître les pouvoirs des provinces. Mais il souligne avant tout la suprématie de la

Charte des droits et libertés, rappelant que la Charte est un symbole d'unité au Canada et qu'il serait mal vu d'approuver l'accord du lac Meech si cet accord pouvait de quelque façon que ce soit reléguer la Charte au second plan. « Nous pourrions en ce sens obtenir une plus grande harmonie et coopération entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des provinces aux dépens de l'harmonie et de la coopération au sein de la population du Canada », stipule le rapport.

Le groupe de travail recommande également d'inscrire dans l'accord du lac Meech un article en vertu duquel on reconnaît le rôle de l'Assemblée nationale du Québec de sauvegarder le caractère distinct de la province, mais cet article, « la clause Québec », devrait être modifié et devenir « la clause du Canada » afin de reconnaître l'identité distincte du Canada. De plus, les autochtones devraient être reconnus comme une entité distincte et fondamentale du Canada et avoir présence sur le

Québec. La contribution des communautés multiculturelles serait également reconnue.

Le groupe de travail recommande également d'éliminer l'article de l'accord qui permet aux provinces de se retirer de certains programmes fédéraux (opting-out) si elles adoptent un programme respectant les objectifs nationaux.

Le Manitoba et le Nouveau-Brunswick sont les seules provinces qui n'ont pas encore ratifié l'accord du

Voir page 10: Le Manitoba

La nouvelle République de Hongrie



Des dizaines de milliers de Hongrois ont accueilli avec enthousiasme la proclamation de la République de la Hongrie, hier, annoncée publiquement par le président intérimaire Matyas Szuros au balcon du Parlement. Pendant ce temps, 300,000 personnes descendaient dans les rues de Leipzig pour réclamer la démocratie en République démocratique allemande. Page 5.

Les Haïtiens illégaux expulsés

Paul Cauchon

C'EST ce matin vers 9 h 30 que le ministre canadien de l'Immigration entend procéder à l'expulsion de quatre Haïtiens qui ne peuvent plus demeurer au pays à la suite de la levée du moratoire sur l'expulsion des ressortissants de ce pays.

La ministre Barbara McDougall avait déclaré dimanche à Montréal qu'elle entendait « réviser » avec ses fonctionnaires la décision de lever le moratoire.

Hier, le porte-parole du ministre, M. Gerry Maffre, a fait savoir que Mme McDougall avait communiqué avec l'ambassade du Canada à Port-au-Prince et avait revu le dossier de ces Haïtiens pour en arriver à la con-

clusion qu'ils ne couraient aucun danger dans leur pays et que les expulsions se poursuivraient dans les quelque 50 autres cas. M. Maffre a fait valoir au surplus qu'actuellement aucun pays au monde n'avait de moratoire protégeant les Haïtiens.

Les leaders de la communauté haïtienne de Montréal ont tenté tout au long de la journée, hier, de rejoindre la ministre.

L'inquiétude était donc à son comble hier dans la communauté. De plus, comme l'explique Jean-Claude Icart, directeur du Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal, on ne sait pas si ces quatre personnes font toutes partie du groupe de 50 concerné par la levée du moratoire. « Certains Haïtiens sont arrivés après le 1er jan-

vier dernier, date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les réfugiés, explique-t-il, et ils n'ont pas demandé refuge au Canada, justement par peur d'être déportés en Haïti. Ils ont voulu immigrer, ils s'ajoutent à ceux dont on a refusé le refuge. Je connais le cas, par exemple, d'un homme venu rejoindre sa fiancée pour se marier ici, mais avec la levée du moratoire les autorités lui demandent de retourner en Haïti. Sous l'ancienne loi le ministre pouvait reconnaître ce type de parrainage, ce qui ne semble plus le cas ».

« Dans un autre cas, continue M. Icart, il y a une femme dans la soixantaine dont tous les enfants vivent au Québec. Ses enfants l'ont fait venir parce qu'ils estiment que la situation est trop dangereuse en Haïti,

Voir page 10: Haïtiens



Brian Mulroney et Joe Clark à Kuala Lumpur, hier.

précédent et regrettable dans les annales des Sommets du Commonwealth.

M. Mulroney a clairement laissé entendre au cours d'une conférence de presse qu'il jugeait l'attitude de Mme Thatcher contraire au fair-play.

« Si l'on veut que le fonctionnement du Commonwealth soit satisfaisant, il est nécessaire que soit suivie la tradition britannique du fair-play », a dit M. Mulroney.

« Ou bien on agit ensemble de façon

Voir page 10: Mulroney

LOWELL MURRAY

« Une liste d'épicerie »

Maurice Godin
de notre bureau d'Ottawa

Le ministre d'État aux Relations fédérales-provinciales, Lowell Murray, a émis l'opinion, hier, que les propositions manitobaines sur l'accord du lac Meech ressemblaient davantage à une liste d'épicerie des trois partis de cette province qu'à une proposition pour améliorer l'entente actuelle.

Aussi le ministre ne semble pas très confiant de voir un nouveau compromis unanime se former autour des propositions du Manitoba et

de celles du Nouveau-Brunswick qui seront déposées aujourd'hui à Fredericton. Il a encore une fois répété que si on rouvre l'entente du lac Meech, les chances de parvenir une nouvelle fois à un accord unanime des provinces sont « pratiquement nulles » et il a dit croire que seul un miracle permettrait la signature de l'accord d'ici la date limite prévue du 23 juin prochain.

Il laisse aux premiers ministres, lors de leur rencontre annuelle de novembre, le soin d'étudier soigneusement les « suggestions » contenues dans le rapport. Il est prêt à étudier

Voir page 10: Une liste

ROBERT BOURASSA

« Impensable de rouvrir »

Bernard Descôteaux
de notre bureau de Québec

LE QUÉBEC ne commentera que plus tard les propositions d'un comité parlementaire manitobain visant à amender l'accord du lac Meech, mais d'avance, il rejette l'idée même de rouvrir cet accord.

Avant même que le contenu de ce rapport ne soit rendu public à Winnipeg, le premier ministre Bourassa a tenu en effet à faire savoir que toute proposition visant à modifier l'entente de 1987 d'ici le mois de juin prochain ne pouvait être retenue.

Se sachant surveillé par tout le monde, tout particulièrement par

l'opposition péquiste qui, hier, lui rappelait ses engagements à cet égard, M. Bourassa a fait valoir hier midi devant un groupe de journalistes qu'une réouverture de l'accord était impensable, ne serait-ce que techniquement.

Comment 11 gouvernements pourraient-ils se mettre d'accord sur des amendements et les faire approuver par leurs Parlements respectifs avant l'échéance du 23 juin 90 ? Après cette date, l'accord sera sans valeur si les 11 Parlements canadiens ne l'ont pas ratifié. Si des choses doivent être corrigées à cet accord, on doit le faire dans le cadre d'une deuxième ronde de négociations.

Voir page 10: Impensable

SERVICES ESSENTIELS

Le Conseil bloque la grève à Hydro

(LE DEVOIR-PC) — Le CONSEIL des services essentiels, après avoir délibéré toute la journée, hier, n'a pu en venir à une décision sur les mesures à prendre pour que la grève à Hydro-Québec, prévue pour aujourd'hui, ne compromette pas la sécurité publique et a recommandé aux syndicats de se surseoir au débrayage.

À compter de midi aujourd'hui jusqu'à la même heure demain,

14,000 syndiqués d'Hydro-Québec devaient déclencher la grève générale.

À minuit, hier soir, au moment de mettre sous presse, les représentants syndicaux, en réunion, n'avaient pas encore fait savoir s'ils suivraient la recommandation du Conseil des services essentiels ou s'ils iraient de l'avant, encourageant le risque que ce débrayage d'une journée soit car-

Voir page 10: Le Conseil

Mulroney accuse Thatcher de déloyauté

KUALA LUMPUR (AFP) — Le Canada et l'Australie ont accusé le premier ministre britannique Margaret Thatcher, hier, au Sommet du Commonwealth de Kuala Lumpur, d'être revenue sur une déclaration de la conférence sur l'Afrique du Sud qu'elle avait acceptée peu auparavant.

MM. Mulroney et Hawke se sont insurgés contre le comportement de la délégation britannique sur des questions de procédure, observant que la diffusion d'une déclaration unilatérale constituait un fait sans

Le général Aoun promet de tuer l'accord de Taëf

d'après AFP et Reuter

BEYROUTH — S'insurgeant contre les représentants de son camp, le général Michel Aoun a juré hier de lutter de toutes ses forces contre l'accord constitutionnel de Taëf, qui est censé redonner vie à l'État du Liban, et dont les effets seront testés cette semaine sur le terrain, après l'approbation formelle du document, aujourd'hui.

Pour l'appuyer dans son refus de l'accord de Taëf, le chef du gouvernement de militaires chrétiens au Liban a eu recours à la mobilisation populaire face aux députés de son pro-

pre camp. La grève générale est l'un des moyens qu'a mentionnés le général chrétien.

Dès le matin, quelque 4,000 étudiants et lycéens du « pays chrétien » sous son contrôle sont venus devant le palais présidentiel de Baabda, dans la banlieue chrétienne de Beyrouth, lui manifester leur appui et leur solidarité.

Le général Aoun a dans le même temps entamé des consultations avec les représentants d'associations professionnelles et étudiantes et des comités de soutien à son action.

Voir page 10: Le général

AUJOURD'HUI

Arctique : Moscou et Ottawa discutent

Une centaine de scientifiques, hommes politiques et chercheurs canadiens et soviétiques sont réunis à Ottawa pour discuter des problèmes communs dans l'Arctique.

Page 2

Pluies diluviennes à San Francisco

Un mauvais temps proche de la tempête a sévi sur la baie de San Francisco, interrompant à nouveau les travaux de dégagement de l'autoroute 880.

Page 3

Le Canada doit \$ 320 milliards

La dette nationale a doublé après cinq années de règne conservateur.

Page 13

Miser sur les obligations

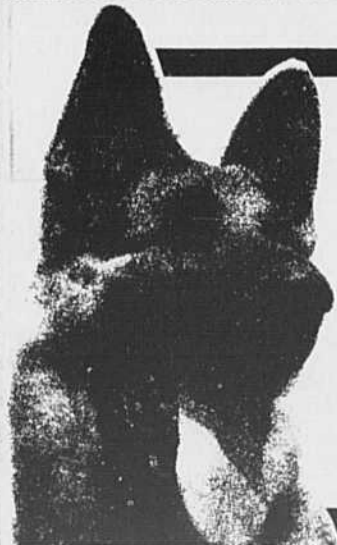
La dégradation des titres boursiers rend plus intéressant l'achat d'obligations.

Page 13

Le Canadien 3 Whalers 2

Ryan Walter marque son premier but de la saison dans la dernière minute de jeu.

Page 18



Nos bêtes qui ont sauvé nos vies

De vrais récits
De vrais exploits
De vraies amies

Stanké

211 pages, \$15,95 \$ En vente partout

les éditions internationales alain stanké itée, 1212, rue Saint-Mathieu, montréal h3h 2h7 (514) 935-7452

La Cour supérieure donne le feu vert à un navire de BPC amarré à Montréal

Michel Venne
de la Presse Canadienne

QUEBEC — Le ministre de l'Environnement du Québec faisait des pieds et des mains, hier soir, pour faire renverser une décision de la Cour supérieure du Québec autorisant un navire ayant à son bord au moins 13 barils de BPC à quitter le port de Montréal aujourd'hui pour livrer sa cargaison en France.

La compagnie Provirotec, de Montréal, spécialisée dans le transport de déchets dangereux, a obtenu de la Cour supérieure hier après-midi l'émission d'une ordonnance forçant le gouvernement du Québec à fournir contre son gré les autorisations nécessaires au transport terrestre de ces produits dangereux.

En début de soirée, Québec tentait de faire casser cette décision devant la Cour d'appel.

L'ordonnance a été émise par le juge Derek Guthrie au Palais de justice de Montréal vers 16 h 30. La requête en appel était entendue hier soir par le juge Claude Vallérant.

Provirotec détient déjà les permis nécessaires, obtenus du gouvernement fédéral, au transport maritime et à l'exportation des déchets qui doivent être livrés à la compa-

gnie Tredi, en France, pour leur destruction.

Les produits toxiques appartiennent à Gestion des Trois Pignons, de Montréal, et à General Foods, de LaSalle. Au total on compte huit barils de biphényles polychlorés liquides et cinq barils de déchets solides contaminés.

Provirotec devait également transporter deux barils appartenant à Radio-Québec. Mais à la suite de l'intervention du nouveau ministre Pierre Paradis auprès de sa collègue des Communications, Mme Liza Frulla-Hébert, la société d'État aurait renoncé à faire transporter ses déchets, a-t-on appris au cabinet du ministre de l'Environnement en soirée.

Québec tentait de faire renverser la décision pour se donner le temps d'examiner le dossier de la destruction des BPC et de définir une solution durable, a indiqué hier une porte-parole du ministre, Mme Sylvie Marier.

Cette attitude se justifie, soutient Mme Marier, par le fait que Pierre Paradis a été nommé à ce ministère il y a moins de deux semaines et qu'il est encore à l'étape de prendre connaissance des dossiers.

Mais aussi par le fait que le gouvernement du Québec, par la voix de

l'ex-ministre, Mme Lise Bacon, s'était formellement engagé en campagne électorale à ne plus autoriser l'exportation des BPC pour leur destruction après la saga Atlantique de ceux de Saint-Basile-le-Grand et l'Angleterre a retourné à Baie-Comeau sur un navire soviétique au mois d'août.

Provirotec allègue pour sa part, et le juge Guthrie lui a donné raison, que le règlement sur les déchets dangereux du Québec l'autorise à transporter des BPC et à les exporter pourvu que l'entreprise se soumette à la procédure prévue, ce qui fut le cas.

Le règlement, qui a été modifié la dernière fois le 14 mars dernier, stipule que tous les propriétaires de BPC d'une certaine catégorie (dont les écoles et les édifices publics) sont tenus de se débarrasser de leurs déchets toxiques et de les faire transporter soit dans un entrepôt sécurisé soit à l'étranger pour les faire détruire.

Dès qu'une institution désire faire transporter ses biens encombrants, elle communique avec une compagnie spécialisée qui se charge d'obtenir les autorisations, l'une du gouvernement fédéral pour le transport maritime, l'autre du gouvernement du Québec pour le transport terres-

tre. Provirotec avait obtenu le 12 octobre l'autorisation du gouvernement fédéral pour exporter, puis demandé à Québec le 17 suivant les autorisations nécessaires pour le déplacement des déchets de leurs trois lieux d'origine jusqu'au port de Montréal.

Les fonctionnaires du ministère de l'Environnement n'ont pas répondu à la requête de la firme qui a décidé de procéder par la voie des tribunaux pour forcer Québec à respecter son propre règlement qui n'a pas encore été modifié dans le sens des déclarations électorales de l'ex-ministre Bacon.

Depuis les événements du mois d'août à Baie-Comeau, une seule autre demande de ce genre avait été formulée auprès du ministère qui a réussi, dit Mme Marier, à faire patienter le transporteur, dont le nom a été gardé confidentiel, en invoquant les motifs énoncés ci-haut.

Mme Marier était incapable de dire hier soir si les BPC avaient ou non déjà été transportés vers le port de Montréal malgré la procédure d'appel. L'avocat représentant Provirotec, Me Holmsted, de Montréal, a refusé de fournir quelque information que ce soit à ce sujet.

L'Afrique du Sud félicite Thatcher

BLOEMFONTEIN, Afrique du Sud (AFP) — Le président sud-africain Frederik de Klerk, a condamné, hier soir, « l'ingérence » des dirigeants du Commonwealth dans les affaires sud-africaines, en excluant explicitement le premier ministre britannique dont il a salué la position ferme.

S'adressant au congrès du Parti national (NP - au pouvoir) de l'État libre d'Orange, M. de Klerk a déclaré que « l'avenir politique de l'Afrique du Sud n'est pas un sujet à débattre entre gouvernements étrangers dans un arène internationale ».

Les dirigeants des pays du Commonwealth réunis en conférence à Kuala Lumpur ont lancé, dimanche, un appel à une intensification des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, mais la Grande-Bretagne s'est dissociée de cet appel.

La nouvelle Afrique du Sud sera imaginée « en Afrique du Sud, par les Sud-Africains, et naitra de et par les institutions constitutionnelles existantes, suivant un processus constitutionnel », a affirmé M. de Klerk.

Se félicitant de la « position ferme » du premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, il a ajouté que « de nouvelles sanctions seront néfastes car elles attiseront tensions et conflits, sans compter les consé-

quences économiques qu'elles auront sur de nombreuses familles noires pauvres ».

Par ailleurs, l'archevêque anglican du Cap, M. Desmond Tutu, a qualifié de « scandaleuse et isolée » l'attitude du premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, vis-à-vis des sanctions contre l'Afrique du Sud.

Dans une interview au quotidien caïrote *Al-Ahram*, à paraître dans son édition d'aujourd'hui, M. Tutu a en outre estimé que Mme Thatcher affirme, pour justifier son rejet des sanctions contre Pretoria, qu'elle veut épargner des souffrances aux Africains. « Or, a-t-il fait remarquer, la majorité des Africains lui demandent d'exercer des pressions contre le régime de l'apartheid ».

L'archevêque a également déploré le rééchouement de la dette sud-africaine, décidé par la BIRD. « La Banque Mondiale a raté une occasion d'exercer des pressions sur le régime de Pretoria », a-t-il dit.

Évoquant une éventuelle libération de Nelson Mandela, M. Tutu a déclaré : « L'important, ce n'est pas sa libération. Il faut aussi qu'il puisse parler haut et fort, sans quoi, cette libération serait une catastrophe ».

M. Tutu était arrivé, dimanche soir, au Caire pour une visite officielle de trois jours.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Une liste

les propositions manitobaines pour voir s'il est possible de trouver certains « accommodements » tant qu'il ne s'agit pas de rouvrir l'entente du lac Meech.

« Un miracle est toujours possible, dit-il, mais le défi revient aux premiers ministres Filmon, du Manitoba, et McKenna, du Nouveau-Brunswick ».

Les propositions du Manitoba exigent de rouvrir l'entente du lac Meech et ne pourraient être satisfaites dans le cadre d'une entente parallèle. Ce qui obligerait tous les Parlements au Canada à voter sur une nouvelle proposition.

Le ministre pense que des questions se posent sur le bien-fondé des demandes du Manitoba.

Il a tenté de démontrer au cours de sa conférence de presse à Ottawa que plusieurs de ces demandes allaient à l'encontre de positions déjà adoptées par d'autres provinces. Il voulait ainsi empêcher à tout prix de créer l'impression que seuls le Québec et Ottawa veulent sauver l'entente dans sa formulation actuelle.

Il se demande comment l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral vont accepter la dilution de la clause sur la dualité linguistique qui « la vide de son sens ».

Il croit que plusieurs provinces qui avaient réclamé le droit de veto sur la réforme du Sénat voudront savoir pourquoi le Manitoba leur propose d'abandonner ce veto.

M. Murray trouve curieux que le groupe de travail manitobain propose de laisser tout simplement tomber la clause sur le droit de dépenser d'Ottawa alors que cette clause a été formulée par le gouvernement manitobain lors des négociations du lac Meech.

Il se réjouit de la reconnaissance, par le Manitoba, du concept de la société distincte pour le Québec. Mais il note tout de suite que le Manitoba tente d'en limiter le sens considérablement en déclarant que ce concept ne devrait pas nuancer l'interprétation de la Charte des droits et libertés.

Lowell Murray se demande pourquoi le Manitoba propose d'inclure dans l'entente du lac Meech des sujets qui devaient faire partie d'une prochaine étape de négociations. Il cite notamment le renforcement de la Charte des droits et libertés de même que la reconnaissance des droits autochtones.

Pour Ottawa donc, les propositions manitobaines semblent pour l'instant poser plus de questions qu'elles n'of-

frent de solutions pour assurer la ratification de l'entente.

Il appartient maintenant au premier ministre du Manitoba Gary Filmon de convaincre ses homologues du bien-fondé de ses propositions, selon M. Murray, et de tenter de trouver une nouvelle consensus autour de ces propositions. Il ne faut oublier d'ajouter qu'à la liste des demandes du Manitoba viendront s'ajouter celles du Nouveau-Brunswick aujourd'hui rendant le consensus encore plus difficile.

« Le ministre ne croit pas que ces demandes vont forcer le Québec à accepter un compromis sur l'accord du lac Meech. « Le Québec n'est pas l'obstacle à la ratification de l'accord, de dire M. Murray, c'est tout à fait prématuré de demander des compromis de la part du Québec ». On ne doit pas perdre de vue l'objectif premier de l'accord du lac Meech : la réintégration du Québec dans le giron constitutionnel, de dire le ministre.

Il faut tout d'abord que la conférence des premiers ministres en novembre étudie les propositions et après il faudra voir, pense Lowell Murray.

◆ Le général

Il avait rejeté, dimanche, le document d'entente nationale, élaboré par le triumvirat arabe (Arabie saoudite, Maroc, Algérie) et approuvé par les députés libanais réunis à Taëf, en Arabie saoudite, estimant qu'il « légalise le crime de la présence syrienne ». Il avait toutefois souligné qu'il « s'en remettait à la volonté populaire pour combattre cet accord ou démissionner ».

Les manifestants, qui ont afflué jusqu'en milieu d'après-midi au palais, brandissaient des drapeaux libanais, des portraits du général, et des pancartes accusant les députés de « trahison » et louant « la vigilance » du général.

« Votre présence ici met en échec le plan de ceux qui prétendent vous représenter », leur a lancé le général Aoun.

« Maintenant que vous avez affirmé votre volonté de vivre dans un pays libre, souverain et indépendant, il faut qu'ils sachent que leur rôle est terminé. Qu'ils restent là où ils sont », a-t-il ajouté dans une claire allusion aux députés qui doivent regagner le Liban après la clôture, aujourd'hui, de leurs assises.

Si les personnalités consultées hier par le général Aoun lui ont affirmé leur appui, aucun des chefs de file du camp chrétien — tant les représentants du patriarcat maronite que du Front libanais, qui regroupent l'ensemble des partis chrétiens — n'a pris part à ces consultations.

Les quatre quotidiens proches du camp chrétien ont souligné, hier, la nécessité d'accepter le document arabe et estimé que la position du général Aoun risquait de porter atteinte à l'avenir du Liban.

Al-Anouar (proche du chef militaire chrétien) a invité « les dirigeants libanais à être réalistes et à appliquer l'accord de Taëf », et *an-Nahar* a écrit : « En ne donnant pas de réponse favorable, nous aurons divisé volontairement le Liban ».

Par ailleurs, l'émissaire du triumvirat, M. Lakhdar Ibrahim, qui était arrivé à Beyrouth dimanche soir pour informer le général Aoun et le chef du gouvernement rival soutenu par Damas, M. Salim Hoss, de l'accord de Taëf, est reparti, hier, pour l'Arabie saoudite sans chercher à revoir le général.

M. Hoss a déclaré à la presse que « ceux qui refusent l'accord de Taëf cherchaient à entraîner tout un peuple et un pays au suicide ». « Personne n'a le droit de mener le Liban sur cette voie ».

◆ Impensable

tions constitutionnelles, quitte à s'entendre maintenant dans un « accord parallèle » à l'accord du lac Meech sur l'ordre du jour de ces négociations.

Par cette précision, M. Bourassa laissait entendre hier qu'il ne pourrait faire de mauvais accueil à plusieurs propositions d'amendements soumises par les parlementaires manitobains et qu'il ne commentera qu'aujourd'hui ou demain. Hier en fin d'après-midi, il faisait savoir qu'il désirait analyser de façon approfondie

avec ses conseillers le document du Manitoba.

En reportant ses commentaires à plus tard, M. Bourassa se donnait ainsi le temps de voir les réactions que suscitent ces propositions manitobaines dont la rigueur pourrait être atténuée par les propositions que fera aujourd'hui le Nouveau-Brunswick sur l'accord. On s'attend en effet à ce que le comité parlementaire, qui au Nouveau-Brunswick a étudié l'accord, fasse preuve d'une certaine souplesse dans les recommandations qui seront déposées cet après-midi à l'Assemblée législative de Fredericton.

Une des réactions que voulait surveiller le premier ministre était celle du Parti québécois qui, dans un commentaire préliminaire, rappelait hier que M. Bourassa avait déjà rejeté certains des amendements proposés par le Manitoba. Tout particulièrement, c'est le cas de la proposition visant à soumettre le concept de « société distincte » à la Charte des droits et libertés, a souligné le député Jacques Brassard, qui a noté que le premier ministre avait qualifié une telle idée de recul pour le Québec.

Que le Manitoba revienne aujourd'hui avec une telle proposition en dit long sur le sentiment d'hostilité du Canada anglais à l'endroit du Québec, a dit M. Brassard. On dit au Québec qu'il peut « réintégrer le giron constitutionnel, mais à quatre pattes, dans le déshonneur », a-t-il ajouté. Le Québec a exigé et obtenu trop peu dans la négociation constitutionnelle de 1987, mais ce trop peu est déjà trop pour le Manitoba et le Canada anglais, conclut le député péquiste.

◆ Le Conseil

rément déclaré illégal par le Conseil.

Les trois syndicats de métiers, de bureau et des techniciens, affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), ont choisi de faire des débrayages de 24 heures et des grèves rotatives régionales pour appuyer leurs revendications.

Dans sa décision rendue hier soir, le Conseil stipule que le moment choisi par le syndicat pour la grève, « au moment où les travaux de réparation sont à leur plus haut niveau », ne permet de rencontrer l'objectif de protection de santé et de sécurité du public.

« La liste présentée n'a pas résisté à l'analyse car les changements d'effectifs prévus à midi ont pour effet de couper les journées en deux et de réduire le nombre de journée de productivité réelle des employés », a expliqué hier soir Mme Carole Bégin, responsable des communications pour le Conseil des services essentiels.

Le Conseil devra se pencher sur une nouvelle liste à être déposée par les trois syndicats.

Aujourd'hui, le débrayage devait toucher toute la province. Entre 300 et 400 syndicats devaient assurer les services essentiels, avait affirmé hier Luc Chabot, porte-parole syndical.

Si le débrayage n'était prévu que pour midi, c'était pour faciliter le changement d'équipe dans certaines régions, a fait savoir M. Chabot. La première grève de 24 heures, le 11 octobre, a été le théâtre d'événements violents : la cession d'œufs lancés, bousculades avec les forces de l'ordre et injures.

À compter de demain les grèves rotatives devaient frapper tour à tour deux des 11 régions administratives d'Hydro-Québec à la fois. Demain, les deux régions visées par les grévistes étaient Manicouagan, qui regroupe Sept-Îles et Baie-Comeau, et Richelieu, qui représente la rive sud de Montréal incluant Drummondville, Sherbrooke et Valleyfield.

Des 14,000 syndiqués d'Hydro-Québec, demain, 11,000 seraient demeurés en poste. Selon les régions touchées, le nombre de travailleurs en poste devait varier.

Par ailleurs, M. Chabot a accusé la direction d'Hydro-Québec d'alimenter le conflit en versant de généreuses primes aux cadres qui seront en service commandé, les jours de grève. « On dirait qu'Hydro veut qu'il y ait un conflit long et pénible. Qu'ils mettent donc cet argent dans l'enveloppe des salaires (des syndiqués) », proteste M. Chabot.

Hydro-Québec, de son côté, a prétendu que donner ce qu'ils veulent aux syndiqués ferait grimper les

comptes d'électricité des contribuables de 18 %.

« C'est de la panique, des calculs absolument épouvantables. Ce n'est pas crédible », a rétorqué le porte-parole syndical.

◆ Mulroney

çon très loyale, ou bien on se permet d'avoir des opinions divergentes après un communiqué officiel », a-t-il ajouté.

Les critiques ont été formulées par les deux pays après que la délégation britannique ait remis à la presse dimanche un communiqué expliquant les objections de la Grande-Bretagne aux sanctions économiques contre le régime de Pretoria, peu après une déclaration officielle du Commonwealth lançant un appel pour leur intensification.

La déclaration du Commonwealth mentionne également les objections de Londres.

Selon des participants à la conférence, Mme Thatcher a été vigoureusement prise à partie par les chefs du gouvernement du Canada et d'Australie Brian Mulroney et Bob Hawke au cours d'une réunion à huis clos hier matin.

De source britannique, on s'est contenté de déclarer que le document distribué par la délégation de Mme Thatcher ne constituait pas une répudiation de la signature apposée par la Grande-Bretagne à la Déclaration de Kuala Lumpur.

Au cours des discussions à huis clos, l'accrochage a été nettement plus vigoureux, selon des indications fournies par des participants.

« Ce n'est pas comme cela que les affaires doivent être traitées », aurait déclaré M. Hawke à Mme Thatcher.

M. Mulroney aurait dit de son côté : « Nous autres, Canadiens, quand nous signons un document à cinq heures du soir, nous ne le répudions pas à six heures ».

Au premier ministre canadien qui a exigé une explication, Mme Thatcher a répondu qu'elle était « sidérée » qu'une telle exigence puisse être formulée, ont dit des témoins du débat.

Mme Thatcher, ont-ils indiqué, a ajouté qu'elle était « parfaitement indignée » à l'idée que puisse être contesté à la Grande-Bretagne le droit de rendre public un texte exposant sa position.

Le document britannique a réitéré les raisons pour lesquelles Londres est opposé aux sanctions.

Ces dernières sont sources « de pauvreté et de misère en Afrique du Sud », est-il écrit dans le communiqué, qui fait état de « changements importants et positifs » en Afrique du Sud.

◆ Haïtiens

mais l'immigration demande à cette femme de retourner en Haïti si elle veut immigrer au Québec.

Plusieurs organismes ont demandé la semaine dernière au gouvernement de surseoir à ces expulsions et ce, jusqu'à ce qu'un véritable gouvernement civil démocratiquement élu soit à la tête du pays.

S'appuyant entre autres sur les données de l'organisme américain *America Watch*, le président de la Ligue des droits et libertés du Québec, Gérard McKenzie, mentionne que le gouvernement haïtien n'a pris aucune mesure concrète, au-delà des énoncés d'intentions, pour faire respecter les droits humains dans son pays.

« Des violations quotidiennes dans les villes et surtout dans les campagnes restent sans enquêtes et sans jugements. La société civile est empêchée de se constituer normalement, étant donné le climat d'insécurité ». « Les Haïtiens qu'on menace de déporter ont été victimes de la lenteur de notre processus de détermination du statut de réfugiés, ajoute-t-il, sans parler des risques d'erreur dans la décision qui les affecte. Plusieurs d'entre eux sont ici depuis des années et se sont déjà faits une vie parmi nous ».

En 1986 et 1987 plusieurs Haïtiens avaient demandé refuge au pays. Le Canada avait alors adopté un moratoire, leur permettant de demeurer au pays même s'ils n'étaient pas officiellement reconnus comme réfugiés. Le moratoire avait été levé en

CONSEIL MUNICIPAL

Haro sur les condos

Isabelle Paré

CONFRONTÉE à une pétition de 5,000 signatures protestant contre l'érection d'une tour à condos sur le site de l'Église Unitarian de la rue Sherbrooke, l'administration Doré a promis hier de tenir des consultations sur ce projet immobilier controversé.

Devant le Conseil municipal, John Gardiner, responsable de l'habitation au comité exécutif, a juré aux citoyens venus présenter cette imposante pétition que la Ville s'engageait à tenir des audiences publiques avant de pousser plus loin l'étude de ce projet.

Il y a déjà quatre semaines, la Communauté unitarienne avait déposé les plans de cette tour de 17 étages, surplombant les ruines de l'Église unitarienne ravagée par le feu en 1987, qu'un développeur voudrait bien dresser sur le terrain de la communauté religieuse. Sitôt, Héritage Montréal et Sauvons Montréal avaient supplié la Ville de faire échec à ce projet susceptible de détruire l'équilibre architectural de la rue Sherbrooke.

Hier, le porte-parole du Groupe pour la protection de la rue Sherbrooke, M. Janko Pavsic, s'est dit réjoui de cette première « mise en échec », spécifiant toutefois que le but ultime visé par les pétitionnistes était la reconstruction pure et simple de l'Église détruite par les flammes.

« Nous ne voulons pas que des précédents de ce genre soient créés sur la rue Sherbrooke. D'autant plus qu'il y a dérogation au règlement de zo-

◆ Le Manitoba

lac Meech intervenu le 3 juin 1987. L'accord reconnaît au Québec le statut de société distincte, permet aux provinces de participer à la nomination des juges à la Cour suprême du pays et requiert l'appui unanime de tous les partis (provinces) pour sanctionner la création d'une nouvelle province.

En vertu du rapport préparé par le groupe de travail du Manitoba, l'approbation des réformes qui touchent les provinces et le Sénat devrait recevoir l'assentiment d'Ottawa et de sept provinces représentant au moins la moitié de la population du pays. L'accord du lac Meech requiert un consentement unanime du fédéral et des provinces.

Le rapport manitobain fait également valoir que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest devraient être autorisés à participer au processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada et que les questions constitutionnelles qui touchent directement les autochtones devraient être inscrites à l'ordre du jour de la conférence constitutionnelle. De plus, des représentants élus des gouvernements du Yukon et des Territoires devraient être invités à participer aux discussions.

En conclusion le rapport souligne que ces recommandations font l'objet de l'unanimité des membres du groupe de travail formé de trois conservateurs, deux libéraux et un démocrate. « Grâce à ces amendements, l'accord du lac Meech peut devenir une modification constitutionnelle constructive, souligne-t-on. Au lieu de nous diviser, l'accord du lac Meech, s'il est amendé, rapprochera les Canadiens ».

Le rapport soumet également une série de propositions qui ne sont pas directement reliées au rapport du lac Meech :

■ que les gouvernements fédéral et provinciaux tiennent des audiences publiques une fois que les premiers

nage qui ne permet qu'un maximum de quatre étages », a dit M. Pavsic.

L'administration Doré a aussi subi hier soir les foudres de jeunes coureurs cyclistes venus décrier la transformation du vélodrome en bi-dôme. M. Stéphane Le Beau, coureur cycliste, a prétendu que les coûts engendrés par le bi-dôme seront bien supérieurs aux déficits de \$1 million créusés chaque année par la sous-utilisation de la piste olympique.

Mais, selon le maire Jean Doré, la décision de transformer le vélodrome a été entérinée par la Régie des installations olympiques, puis par Québec, et la Ville n'a plus un mot à dire sur le sort de la piste.

« Donnez-moi \$40 millions et je rendrai moi aussi le vélodrome rentable. La RIO a tout fait pour que cet équipement soit délaissé par les cyclistes », a insisté M. Le Beau, faisant référence aux \$40 millions donnés par Québec pour permettre la métamorphose du stade couvert.

Par ailleurs, le conseiller d'Ahuntic, M. Pierre Bastien, qui a annoncé sa démission du RCM vendredi dernier, a officiellement joint les rangs de l'opposition hier. Ce dernier avait critiqué le peu d'argent dépensé dans son quartier par l'administration municipale et le report à 1992 de la construction de la maison de la Culture d'Ahuntic.

Le maire Jean Doré s'est dit choqué de l'attitude « localiste » du conseiller Bastien, affirmant « qu'il y a des problèmes à régler dans des quartiers bien plus démunis » que celui du conseiller démissionnaire. « S'il fallait que tous les conseillers pensent comme ça, a-t-il lancé, la Ville serait ingérable ».

ministres se seront entendus sur une proposition de modification constitutionnelle, et avant que cette modification ne soit signée;

■ que le gouvernement fédéral continue à jouer un rôle prépondérant dans le secteur de l'immigration;

■ que l'on crée immédiatement au Manitoba un comité chargé de conseiller le gouvernement en ce qui concerne la réforme du Sénat.

Un rapport semblable à celui déposé aujourd'hui au Manitoba est attendu au Nouveau-Brunswick. Le rapport du groupe de travail manitobain a immédiatement été acclamé au Nouveau-Brunswick et cité comme preuve qu'il existe un vaste appui pour modifier l'accord du lac Meech. « Le rapport manitobain et notre propre rapport devraient faire savoir qu'il est temps de s'asseoir et de trouver une solution », a déclaré le ministre des Affaires intergouvernementales Aldéa Landry.

Au Québec, le premier ministre Robert Bourassa a déclaré qu'il était impossible de modifier l'accord du lac Meech avant la date fatidique de juin 1990. « On ne peut pas rouvrir l'accord du lac Meech car à ce moment-là, il faudrait retourner devant les Parlements et il ne reste que huit mois pour le faire », a-t-il précisé.

En Saskatchewan, le premier ministre Grant Devine a déclaré que le rapport publié au Manitoba ne changeait en rien sa position à savoir que l'accord du lac Meech doit être ratifié tel quel.

Le premier ministre de l'Ontario, David Peterson, est du même avis. « Nous devons espérer que l'instinct de compréhension et de générosité d'une vaste majorité prévaut », a-t-il indiqué.

À Ottawa, le ministre responsable des Affaires intergouvernementales, le sénateur Lowell Murray, est d'avis que rouvrir l'accord du lac Meech signifierait purement et simplement signer son arrêt de mort. Il a par contre fait savoir que le gouvernement fédéral ne voit aucune objection à ce que certaines considérations contenues dans le rapport manitobain fassent l'objet de discussions lors de la rencontre des premiers ministres le mois prochain.

SPORTS

MONTRÉAL 3, HARTFORD 2

Walter choisit bien son moment !

Guy Robillard
de la Presse Canadienne

RYAN WALTER ne pouvait choisir un meilleur moment pour gagner une mise au jeu importante et, surtout, marquer son premier but de la saison.

Il a fait dévier un lancer frappé de Petr Svoboda à 19:39 de la troisième période, après une mise au jeu qu'il avait lui-même remportée en territoire des Whalers de Hartford, pour procurer une victoire de 3-2 au Canadien qui, décidément, ne connaît jamais de match facile.

Ray Ferraro avait créé l'égalité à 2:30 du troisième engagement en parvenant à déjouer Patrick Roy de derrière le filet, sur son propre retour.

Scott Young avait procuré l'avance aux Whalers à la première période, tandis que Stéphane Richer et Jocelyn Lemieux ont déjoué Mike Liut à la deuxième. Lemieux, qui a multiplié les mises en échec en compagnie de Walter, a été un des meilleurs de son équipe et il se rapproche sans doute d'un poste permanent à Montréal.

Les Whalers ont dominé la première période, le Canadien la seconde, et les deux équipes se sont partagées la troisième.

Young a marqué le seul but de la première période, encore une fois à la suite d'une mise au jeu perdue par le Canadien.

Ferraro s'est moqué de Stephan Lebeau et a déposé la rondelle sur le bâton de Pat Verbeek. Young a enchaîné avec un tir qui s'est faufilé entre les jambières de Roy, qui n'a pu rien faire, la rondelle ayant dévié nettement sur la jambe de Shayne Corson.

Le Canadien n'a effectué que quatre tirs au but (contre 10), dont trois par des défenseurs et peu dangereux, au cours de cette période de tout repos pour Liut.

Plusieurs buts controversés ont été marqués ou refusés lors des derniers matches du Canadien, et Pat Burns s'est joint à ceux qui réclament l'utilisation des reprises dans certains cas. « Pas à tous moments, a-t-il précisé, et seulement lors des buts douteux. » Pourquoi refuser l'aide de la science ? a-t-il questionné à son tour.

Carson dans la section Adams ?

Guy Robillard
de la Presse Canadienne

EDDIE JOHNSTON exagère peut-être mais il s'accorde 50% des chances de mettre la main sur Jimmy Carson.

Et il est prêt à payer le prix pour que le gréviste des Oilers d'Edmonton ne se retrouve à Montréal, dans la section Adams, une conclusion qu'il redoute.

Le directeur-gérant des Whalers de Hartford est aussi bavard que Serge Savard se fait cachottier quand vient le temps de parler transaction, du moins dans ce cas-ci.

Ainsi, il ne cache pas avoir parlé fréquemment à Glen Sather récem-

ment et il avance même un choix de noms de joueurs qu'il pourrait donner en échange, quand il affirme : « Nous avons beaucoup de profondeur à l'aile droite, avec Dineen, Verbeek, Young, MacDermid, Hull et Kastelic, et il n'y a pas beaucoup d'équipes dans la Ligue nationale qui sont fortes à cette position ; les Oilers ne le sont pas tant que ça ».

La rumeur la plus souvent entendue fait état de Ray Ferraro et de Scott Young, un ailier droit qui peut aussi évoluer à la défense et qui a marqué 19 buts la saison dernière comme recrue.

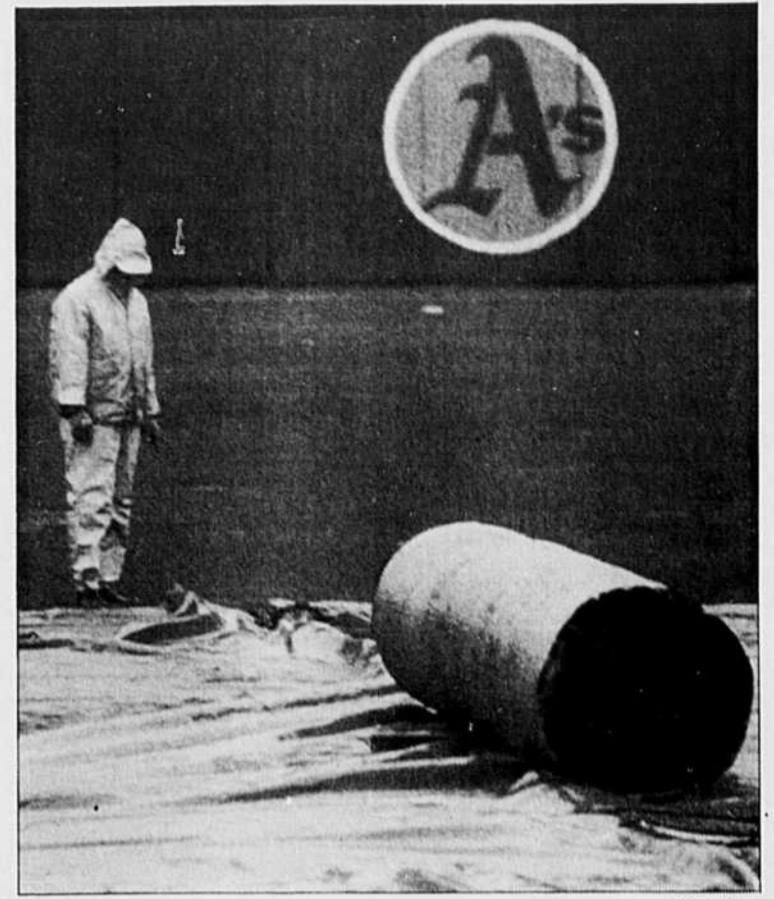
Ferraro, 25 ans, a réussi 41 buts, mais est-ce assez pour le gourmand Sather ? Et Carson voudra-t-il aller jouer

dans une petite ville de province comme Hartford ?

D'autre part, Johnston affirme ne connaître aucun secret, mais il « soupçonne fortement » le Canadien d'être plus intéressé que Savard ne veut bien le montrer et il est de ceux qui pense que l'Américain reviendrait avec plaisir dans la ville où il a joué son hockey junior. Il affirme aussi que plusieurs à travers la Ligue nationale le voient aboutir avec le Canadien.

« Savard est mon ami mais je ne veux pas qu'il mette la main sur Carson », a répété Johnston.

Que peut-il faire pour l'empêcher ? « Faire une meilleure offre », rétorque-t-il sans hésitation.



Après le séisme, le déluge...

Comme si le séisme survenu à San Francisco, mardi dernier, ne suffisait pas, la pluie est venue annuler les entraînements en prévision du match de vendredi soir, le troisième de la série mondiale. Ce n'est pas la première fois que deux équipes doivent patienter aussi longtemps en série ultime. En 1911, les Giants de New York et les A's de Philadelphie avaient attendu six jours entre les troisième et quatrième matches. Le séisme de mardi dernier a entraîné une attente de 11 jours, la plus longue période d'attente dans l'histoire de la série.

Canadien 3, Whalers 2

Première période

1—Hartford, Young 2
Verbeek, Ferraro.....13:00
Pénalités — Jennings Har 1:18, E. Desjardins Mon 7:45, Burt Har, Gilchrist Mon 14:59

Deuxième période

2—Montréal, Richer 4
Corson, Lebeau.....12:44
3—Montréal, J. Lemieux 3
Gilchrist, Lefebvre.....16:31
Pénalités — Jennings Har 5:11, Young Har, Courtnall Mon, Verbeek Har, Walter Mon (inc.) 16:22

Troisième période

4—Hartford, Ferraro 3
Hull, Babych.....2:30
5—Montréal, Walter 1
Svoboda, Courtnall.....19:39
Pénalités — Ladouceur Har 7:22, Ferraro Har 12:11

Tirs au but

Hartford.....1074 — 21
Montréal.....4145 — 23
Gardiens — Hartford, Liut, Montréal, Roy, Assistance — 16,135

FORMULE 1

Alain Prost a pris sa revanche

Patrice Burchkalter
de l'Agence France-Presse

SUZUKA, Japon — Dimanche soir, quelques heures après la fin mouvementée du Grand Prix du Japon de Formule 1, dans le paddock du circuit de Suzuka. L'ambiance est lourde au sein de l'équipe McLaren. Tout le monde est encore sous le choc. De l'accrochage des deux voitures de Senna et Prost. De l'annonce de la disqualification du Brésilien.

Ron Dennis, le patron, et Ayrton Senna, déclassé de sa première place, sont furieux. L'un et l'autre ignorent totalement Alain Prost, le nouveau champion du monde. Le Français se rappelle alors une petite phrase que son ex « ami », Ron Dennis, lui avait lancée au moment de la saison où il commençait à connaître des problèmes, se plaignant d'une différence de traitement par rapport à Senna. « Ron m'avait dit alors : « La seule façon de ne pas avoir de problème, c'est de signer à nouveau chez nous pour deux ans », confie Alain Prost. Aussi je suis content de lui rendre la monnaie de sa pièce. » Une revanche pour le triple champion du monde.

Heureusement, il y a eu les témoignages de sympathie des in-

génieurs Tim Wright et Neil Otlay, qui vinrent spontanément féliciter Prost. « A vrai dire, je me fous de l'accueil froid que Dennis et Senna m'ont réservé, poursuit ce dernier. Mais je suis content pour mes mécaniciens, mes ingénieurs. »

Le championnat se termine comme il s'est déroulé toute la saison, dans la confusion et les conflits. Une situation difficilement supportable pour Prost, mais également pour la Formule 1. Et tout le monde attend la fin du championnat du monde, l'issue du Grand Prix d'Australie le 5 novembre à Adelaide, avec impatience.

Le titre mondial de Prost — son troisième — ne pourra effacer, du jour au lendemain, les plaies d'une « saison noire ». « Il m'a fallu me battre tout seul et si j'accepte les critiques, voire les problèmes, cela rend la motivation plus difficile. Et c'est ce qui m'énerve le plus, confesse le Français. A certains moments, j'en avais ras le bol de me battre pour rien du tout. »

Souvent aussi, Prost est passé pour un mauvais perdant, a lassé les gens par des plaintes incessantes. Mais le pilote en a cure. « Ce n'est pas grave si je passe pour un mauvais coucheur, répond le pi-

lote. Si c'était à recommencer, je referais la même chose. A matériel équivalent, je pense que j'ai prouvé que je pouvais me battre à égalité avec Senna. Et, j'offre ce titre aussi bien à ceux qui m'ont soutenu qu'à ceux qui m'ont dénigré... »

Le triple champion du monde ne veut pas voir, dans la disqualification de Senna, une justice immanente. Car Prost, s'il s'est plaint d'avoir traversé des périodes difficiles, reconnaît que le Brésilien a également été touché par la malchance. « Il n'y a pas de justice ou d'injustice dans ce qui est arrivé aujourd'hui, avoue Prost. A certains moments, Senna lui aussi a connu son lot de malchance. »

Prost va maintenant s'accorder une semaine de vacances en Australie, sur la barrière de corail, à Port Douglas. Pour souffler, tenter d'oublier quelque peu les péripéties de ces dernières semaines, et surtout celle de dimanche à Suzuka. Et il sera à Adelaide, au départ du Grand Prix d'Australie, ultime course de la saison.

« Avec le désir de gagner », dit-il. Adelaide constitue pour lui un excellent souvenir, avec le titre obtenu en 1986 et la victoire de l'année dernière...

GYMNASTIQUE

L'école soviétique donne la leçon

Alain Giraud
de l'Agence France-Presse

STUTTGART, RFA — L'école soviétique a donné la leçon en remportant les quatre titres majeurs des 25e championnats du monde de gymnastique qui ont eu lieu à Stuttgart.

Les derniers championnats du monde avaient vu, en 1987 à Rotterdam, l'URSS céder le titre féminin par équipes à la Roumanie, qui s'adjoignant également la couronne individuelle par l'incomparable Aurelia Dobre.

À Stuttgart, pas de crime de lèse-majesté. Svetlana Bogiskaia, championne d'Europe 1989, Natalia Lachtchenova, Olessai Dudnik et les autres étaient beaucoup plus fortes que leurs rivales attirées.

Les Roumaines sont donc rentrées dans le rang, à commencer par Dobre elle-même qui n'a jamais retrouvé son niveau de Rotterdam depuis son opération à un genou.

Comme à Rotterdam, comme aux Jeux olympiques de Séoul, l'autre chef de file de la formation roumaine, Daniela Silivas, au sommet de la gymnastique féminine depuis deux ans, a une fois de plus laissé échapper la médaille d'or individuelle.

Autant Dobre avait le sourire à fleur de visage malgré son air sérieux, autant Bogiskaia, qui lui a succédé au palmarès arbore en tou-

tes circonstances un air distant qui ne messied pas à son charme slave.

Un charme dont elle joue à fond dans un programme au sol à la chorégraphie aussi sensuelle qu'audacieuse qui lui a valu trois fois la note parfaite de dix.

Dans les épreuves masculines, Igor Korobchinski a pris tout naturellement la succession de Dimitri Bilozertchev, cinq mois après s'être emparé du titre européen, comme Bogiskaia.

Quant à Vladimir Artemov, il semble bien avoir obtenu son bâton de maréchal à Séoul, car il n'a rien pu contre son jeune compatriote. Pour lui comme pour Silivas, l'heure de la retraite semble avoir sonné.

Deux équipes ont impressionné, la RDA avec ses nombreuses vedettes parmi lesquelles Andreas Wecker devrait s'affirmer comme l'un des tout meilleurs gymnastes mondiaux à très brève échéance, et la Chine, dont les jeunes éléments ont fait preuve d'un réel talent qui n'est pas sans rappeler celui de leurs célèbres aînés Lou Yun et Li Ning.

Mais au-delà des succès des uns et des revers des autres, ces mondiaux resteront à jamais marqués par le grave accident survenu à l'entraînement à Adriana Duffy.

Par ailleurs, on a beaucoup innové lors des 25e championnats du monde de gymnastique, qui se sont terminés dimanche à Stuttgart, et ce pas tou-

jours à la satisfaction générale.

Tous se sont plaints en effet de la longueur de la compétition, étalée sur neuf jours. Nombreux sont ceux qui souhaitent par exemple que les finales masculines et féminines par appareils se déroulent à nouveau le même jour.

Spectateurs et téléspectateurs ont pourtant dû apprécier de voir pour la première fois un seul gymnaste en activité à la fois au lieu d'attraper le tournis en cherchant à suivre six agrès en même temps.

Par ailleurs, le fait de ne pas faire passer les gymnastes par équipes aux imposés a été également critiqué par nombre d'entraîneurs qui ont senti que le soutien de l'équipe a fait défaut à certains, tout en reconnaissant le système plus équitable sur le plan sportif.

Autre point noir, le jugement. L'attribution de 26 notes maximales de dix en début d'olympiade, au moment où de nombreux pays lancent de jeunes gymnastes et où entrent en vigueur de nouveaux imposés, conduisent à douter du sérieux des juges ou de la façon dont a été établi le nouveau code de pointage.

Enfin, à Stuttgart, on a pu assister au désolant spectacle du président du jury de la finale des anneaux téléphonant pendant d'interminables minutes après le passage de chaque concurrent aux autres juges pour leur demander de baisser les notes.

Proulx : la plus belle expérience de ma vie

Patrick Brosselin
de l'Agence France-Presse

PARIS — Stéphane Proulx était déçu, dimanche lors de sa dernière course du championnat de F3000, sur le circuit de Dijon-Prenois, où le Canadien avait été contraint à l'abandon à la suite d'ennuis d'embranchage et de boîte de vitesses. Une déception vite oubliée pour le souriant Québécois qui plaisantait, à la nuit tombante.

« Je suis content de terminer la saison, disait-il. Pour moi, c'était une « année d'université » au cours de laquelle j'ai été initié à tous les problèmes de la course en Europe. C'est la plus belle expérience de ma vie. »

D'un naturel optimiste, Proulx ne se laisse pas émouvoir facilement. Pourtant, pour sa première expé-

rience en Formule 3000, il a connu bien plus de soucis que de satisfactions, vivant une année éprouvante.

« C'est très fatigant, dit-il, quand ça ne fonctionne pas selon ses desirs. Sauf lors des deux dernières courses, j'ai connu des problèmes tout au long de la saison. L'an prochain, je veux avoir la tête tranquille. Je sais ce que je veux et je sais ce que je peux faire. »

« J'ai eu à subir beaucoup de pression cette année parce que, en début de saison, il n'y avait rien de certain pour 1990 », explique-t-il.

Il savait qu'il devait prouver ses capacités et, surtout, obtenir des résultats. Malheureusement, il n'avait pas fait le bon choix au niveau de l'écurie. Mais en râlant il est parvenu à se faire entendre. Cela lui a valu le respect dans le monde de la F3000.

EN BREF...

Disqualification de Senna: appel de McLaren

PARIS (AFP) — L'appel de la décision des commissaires sportifs du Grand Prix du Japon de Formule 1 par l'écurie McLaren, concernant la disqualification du pilote brésilien Ayrton Senna, dimanche à Suzuka, sera vraisemblablement examiné vendredi par le tribunal d'appel de la Fédération internationale automobile (FIA). Le tribunal d'appel de la FIA se réunira à Paris dès jeudi, mais pour examiner des affaires antérieures à celle de dimanche, concernant des pilotes de Formule 3000, parmi lesquelles le déclassement de l'Irlandais Martin Donnelly au GP d'Espagne.

Helms frustré: les Reds continuent de chercher

CINCINNATI (AP) — La direction des Reds de Cincinnati n'a pas retenu sa candidature et elle s'est mis à la recherche d'un nouveau gérant, a révélé hier le gérant par intérim Tommy Helms. Helms, âgé de 48 ans, instructeur des Reds depuis octobre 1982, a pris l'équipe en main lorsque Pete Rose a été banni du baseball en raison de ses activités de parieur. Mais Helms a précisé que sa candidature n'avait pas été envisagée sérieusement alors que les Reds cherchent un successeur permanent à Rose. Il croit que les Reds ont déjà décidé de confier le poste à Dallas Green et qu'ils l'ont invité à soumettre sa candidature seulement par courtoisie.

Jimmy Key subira une arthroscopie

TORONTO (PC) — Jimmy Key, l'as lanceur gaucher des Blue Jays de Toronto, subira une arthroscopie à l'épaule aujourd'hui. L'intervention, pratiquée par le Dr. James Andrews à Birmingham, en Alabama, a été jugée nécessaire par l'équipe de la Ligue américaine puisque Key a continué de ressentir la fatigue dans les dernières manches des matches qu'il a disputés au mois de septembre. Key, auteur d'une fiche de 13-14 en 1989 avec un mpm de 3,88 en 33 départs, s'était absenté pendant une période de 15 jours plus tôt dans la saison en raison de la fatigue de son bras gauche.

Galen Cisco se joint aux Blue Jays

TORONTO (PC) — Galen Cisco, le vétéran instructeur des ligues mineures, a été nommé instructeur des lanceurs des Blue Jays de Toronto, champions de la section Est de la Ligue américaine. Cisco, âgé de 52 ans, a occupé un poste semblable au cours des deux dernières années avec le Chief de Syracuse, de la Ligue internationale. Les Blue Jays ont également annoncé que Gene Tenace, le héros de la Série mondiale de 1972 avec les Athletics d'Oakland, figure parmi les candidats pour hériter du poste d'instructeur aux frappeurs.

Vers un troisième titre de Graf à Brighton

BRIGHTON, Grande-Bretagne (AFP) — L'Allemande de l'Ouest Steffi Graf cherchera à gagner pour la troisième fois le tournoi de Brighton (sud de l'Angleterre), épreuve du circuit féminin dotée d'une bourse de \$250,000, du 24 au 29 octobre. La championne du monde qui, en gagnant dimanche le tournoi de Zurich, a remporté son 29e match consécutif depuis sa défaite en finale des Internationaux de France à Paris contre l'Espagnole Arantxa Sanchez, doit en toute logique triompher encore à Brighton.

FOOTBALL

Ligue nationale

Lundi
Buffalo 23, Rams de LA 20

Dimanche
Kansas City 36, Dallas 28
Miami 23, Green Bay 20
Indianapolis 23, Cincinnati 12
Philadelphie 10, Raiders de LA 7
Minnesota 20, Detroit 7
Buffalo 34, Jets de NY 3
Houston 27, Pittsburgh 0
Washington 32, Tampa Bay 28
San Francisco 37, N.-Angleterre 20
Phoenix 34, Atlanta 20
Denver 24, Seattle 21
Nouvelle-Orléans 40, Rams de LA 21
Giants de NY 20, San Diego 13

Hier
Chicago à Cleveland

BASEBALL

Série mondiale

(Quatre de sept)

Samedi
Oakland 5, San Francisco 0

Dimanche
Oakland 5, San Francisco 1

Vendredi
Oakland à San Francisco, 20 h 35

Le samedi 28 octobre
San Francisco à Oakland, 20 h 35

Le dimanche 29 octobre
San Francisco à Oakland, 20 h 35, si nécessaire

Le mardi 31 octobre
San Francisco à Oakland, 20 h 35, si nécessaire

Le mercredi 1er novembre
San Francisco à Oakland, 20 h 35, si nécessaire

HOCKEY

Ligue nationale

Dimanche
Winnipeg 5, Edmonton 4
Chicago 7, Los Angeles 4

Hier
Rangers 5, Vancouver 3
Montréal 3, Hartford 2
New Jersey 5, Toronto 4
Washington à Calgary

Ce soir
Edmonton à Islanders
St. Louis à Phil'phie
Chicago à Detroit

Demain
Québec à Hartford
Edmonton à Rangers

Les meneurs

Parties d'hier non incluses

b a pts

Stastny, Qué. 6 12 18
Gretzky, LA..... 6 12 18
Makarov, Cal..... 2 16 18
Nieuw dyk, Cal. 6 10 16
Yzerman, Det..... 6 10 16
Reinhart, Van..... 5 11 16
Messier, Edm..... 7 8 15
Lemieux, Phil..... 4 10 14
Turgeon, Buf..... 4 10 14
Bourque, Bos..... 1 13 14
Nicholls, LA..... 7 6 13
Francis, Har..... 6 7 13
Gartner, Min..... 5 8 13
Wilson, Chi..... 5 8 13
Savard, Ont..... 4 9 13
MacInnis, Cal..... 3 10 13

Toronto à Pittsburgh
Buffalo au Minnesota

Washington à Winnipeg
Calgary à Los Angeles

LIGUE NATIONALE

Conférence Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	np	bc	pts
MONTRÉAL.....	11	6	5	0	32	29
BUFFALO.....	9	5	3	1	31	24
BOSTON.....	9	4	4	1	27	29
QUÉBEC.....	8	3	4	1	37	34
HARTFORD.....	10	3	6	1	31	38

Section Lester Patrick

	pj	g	p	np	bc	pts
RANGERS NY.....	9	7	1	1	40	27
NEW JERSEY.....	9	5	3	1	35	30
WASHINGTON.....	8	3	4	1	30	34
ISLANDERS NY.....	8	3	4	1	32	32
PITTSBURGH.....	8	3	4	1	29	33
PHILADELPHIE.....	8	1	6	1	21	32

Conférence Clarence Campbell

Section James Norris

	pj	g	p	np	bc	pts
MINNESOTA.....	8	5	2	1	31	27
CHICAGO.....	10	5	4	1	39	37
DETROIT.....	9	4	4	1	32	38
ST. LOUIS.....	7	3	4	0	31	28
TORONTO.....	9	3	6	0	39	49

Section Connie Smythe

	pj	g	p	np	bc	pts
CALGARY.....	9	5	2	2	45	35
LOS ANGELES.....	9	5	4	0	41	38
VANCOUVER.....	10	5	5	0	36	38
EDMONTON.....	8	3	4	1	30	29
WINNIPEG.....	8	3	5	0	25	33

loto-québec

Résultats

Tirage du 89-10-20

1 lot de 25 000\$
(numéro non décomposable) **3248086**

10 lots de 1 000\$
(numéros non décomposables) **166D083**

359A088	214C953	196D509
491A708	262C947	307D343
183B133	336C260	406D980

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.